

**MAIRIE DE MEYENHEIM**  
**68890 MEYENHEIM**  
**Téléphone : 03 89 81 02 40**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 18 janvier 2018**

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 18 janvier 2018 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 15 janvier 2018. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00.

**Etaient présents :** MM. FURLING Armand, SCHILDKNECHT Nathalie, SCHARTNER Roger, Adjoints ; Mmes & MM., BONTEMPS Geneviève, GEILLER Philippe, GUTLEBEN Cécile, HANSER Geoffrey, HORN Carmen, JEGGY Fabrice, LANG Christelle, RIBER Geoffrey, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Mme MASSON Laurence donne procuration à Mme BOOG Françoise,  
Mme SCHMINCK-HANSER Laura donne procuration à M. RIBER Geoffrey,  
M. TREHIOU Eric donne procuration à M. SCHARTNER Roger,  
Mmes BILLAUDEAU Christelle, VOGT Sylvie, MM. LELOUP Yannick, KLEIN Nicolas,

**Ordre du jour**

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017
2. Désignation du secrétaire de séance
3. GERPLAN : remise en état du canal d'irrigation reliant le canal Vauban au verger communal Illfeld
4. Groupement d'Action Sociale
5. ONF : approbation de l'état d'assiette 2019
6. Permis de Construire
7. Droit de préemption
8. Divers

**1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017**

Le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2017 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

**2. Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération, le Conseil Municipal désigne M. RIBER Geoffrey en qualité de secrétaire de séance.

### **3. GERPLAN : remise en état du canal d'irrigation reliant le canal Vauban au verger communal Illfeld**

La démarche GERPLAN, outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des territoires du Département du Haut-Rhin, est inscrite dans les enjeux du Contrat de Territoire de Vie 2014-2019. La mise en œuvre d'actions qui en découlent fait l'objet d'un appel à projets annuel.

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin est l'interlocutrice privilégiée du Conseil départemental du Haut-Rhin pour la mise en œuvre du GERPLAN et réalise à ce titre un recensement des actions portées par elle-même et/ou par les acteurs du territoire (communes, associations...).

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil de Communauté a approuvé le programme d'actions prévisionnel ainsi que le montant estimatif et l'aide attendue du Département et des co-financeurs.

Le programme retenu pour la commune de Meyenheim concerne la remise en état du canal d'irrigation reliant le canal Vauban au verger communal Illfeld pour un montant estimatif de 6 720,00 € subventionné à hauteur de 2 720,00 € par le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 4 voix contre :

- valide la remise en état du canal d'irrigation reliant le canal Vauban au verger communal Illfeld,
- décide d'inscrire la somme de 6 720,00 € au Budget Primitif 2018.

### **4. GAS**

Par délibération en date du 01 octobre 2009, la commune de Meyenheim avait adhéré au Groupement d'action sociale du Haut-Rhin.

Pour l'année 2018, le montant des cotisations à verser au Groupement s'établit comme suit :

- un des huit membres du personnel communal est adhérent actif ;
- la cotisation de la collectivité s'élève à 85 € par agent.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser au Groupement d'Action Sociale la cotisation de 85 € pour l'adhésion de l'agent concerné. Les crédits seront inscrits au budget 2018.

### **5. ONF : Etat d'Assiette 2019**

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un « état d'assiette des coupes » qui permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, les parcelles forestières à marteler dans les groupes de régénération. La proposition « d'état d'assiette des coupes » pour l'année 2019 concerne la parcelle 27a d'une surface de 2 hectares 35.

Après délibération le Conseil Municipal approuve l'État d'Assiette 2019.

## **6. Permis de construire**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du permis de construire pour :

- la réhabilitation d'une grange sise 3 rue de l'Ill en deux logements d'habitation, déposé par Monsieur STUDER Thomas,
- une maison individuelle sise 67A grand rue, déposé par M. et Mme ENTZMANN,
- une maison individuelle sise 40A rue de la gare, déposé par M. BOOG Loïc,
- la pose d'une clôture à titre précaire sise 15 rue de la corvée, déposé par M. BOOG Christian,
- le permis modificatif pour la réhabilitation d'une ancienne grange, déposé par M. ZAGULA Ferdinand,
- le permis précaire pour une clôture sise 44 rue de la gare, déposé par M. RIGEL Bernard.

## **7. Droit de préemption**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant :

- les parcelles n°235/95 et 237/94 section 38 sises rue des Champs d'une superficie totale de 14 ares 55,
- le logement sis sur la parcelle en copropriété n°204/57 section 36 sise 28 rue de l'Eglise, d'une surface de 32 ares 65.

## **8. Divers**

Au cours de la séance du Conseil de Communauté en date du 12 décembre 2017 les délégués ont décidé :

- d'approuver des ajustements budgétaires suite à la mise en œuvre d'actions complémentaires notamment le versement d'une subvention de 15000€ à l'association Caritas, l'augmentation de 15 000 € de la contribution au PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), de maîtrise d'ouvrage supplémentaire pour des travaux de voirie à Réguisheim (580 000 €) et à Oberentzen (40 000 €) ainsi qu'à l'augmentation des capacités d'accueil et au passage des quatre jours de certaines écoles (47 000 €),
- d'approuver le transfert des zones d'activités communales vers la 3CHR conformément à la Loi NOTRe,
- de voter des admissions en non-valeur pour un montant de 15 000 € (titres d'ordures ménagères non payées suite à des poursuites sans effet, décès, ou insuffisance d'actif),
- d'émettre un avis défavorable à la demande de remise gracieuse d'un régisseur de l'aire d'accueil des gens du voyage portant sur un montant de 1 270 €,
- d'augmenter les tarifs de la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (augmentation environ de 1,3 à 2% en fonction du volume du bac),
- d'approuver la convention de co-financement avec le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin pour la desserte en gaz naturel des communes de Niederentzen et Oberentzen et d'autoriser le versement d'une subvention de 116 000 € pour financer le raccordement de la future zone d'activités de Niederentzen,
- d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la fourniture et la pose d'un bâtiment qui permettra l'accueil d'une classe supplémentaire à Niederentzen pour un montant de 70 000 € HT,
- de fixer les modalités de co-financement de l'aménagement des pistes cyclables intercommunales,

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage d'une part avec le département, d'autre part avec les communes de Biltzheim Oberhergheim et Niederentzen dans le cadre de l'opération d'aménagement d'une liaison cyclable entre ces communes pour un montant prévisionnel de 247 000 € HT (ce projet bénéficie d'une subvention de 160 000 € au titre des « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »),
- la ventes des parcelles de terre cadastrées à Niederhergheim section 48 n° 16, 17, 18, 19, 207/20 d'une surface de 11 hectares 08 ares et 80 centiares à l'entreprise SCAPALSACE au prix de 2 661 120 € HT,
- d'approuver la convention de gestion d'une épicerie solidaire entre la Fédération de charité Caritas Alsace et la 3CHR et de désigner Françoise BOOG et Patrice HEGY en qualité de représentants auprès du Comité de pilotage,
- d'approuver l'adhésion de la 3CHR à la mission d'assistance et de conseils dans le domaine des dépenses énergétiques des communes, mission portée par le PETR,
- d'émettre un avis favorable au schéma départemental d'accessibilité des services publics (document téléchargeable à l'adresse suivantes : [https://www ; haut-rhin.fr/schema-departemental-epci](https://www.haut-rhin.fr/schema-departemental-epci)),
- de valider le programme d'actions GERPLAN 2018,
- d'autoriser le Président à signer les nouveaux contrats avec la société Citéo (fusion entre Ecofolio et Eco-Emballages) pour les filières papiers graphiques et emballages ménagers,
- l'acquisition d'une parcelle de terre cadastré section 54 n°17 d'une surface de 23 ares 30 ca au prix de 18 640€ HT, parcelle destinée à l'extension de la déchetterie intercommunale et de la zone d'activités à Oberhergheim.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé la délégation de compétences :

- dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAID pour :
  - . la signature de la modification au contrat de maîtrise d'œuvre confié au groupe conjoint constitué des cabinets BEREST et Tracer La Ville, modification sans incidence financière,
  - . la signature pour une étude géologique et hydrogéologique au laboratoire Hydrogéotechnique d'Anjoutey pour un montant de 5 205 € HT,
- dans le cadre des travaux d'aménagement et d'agrandissement de la mairie de Niederhergheim et mise en conformité d'un bâtiment communal pour :
  - . l'attribution d'une mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) au Cabinet Dekra pour un montant de 3 950 € HT,
  - . la signature de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre à un groupement de cabinets pour un montant de 196 300,11 € HT, le coût prévisionnel des travaux étant de 1 092 600 € HT,
  - . la signature d'un devis présenté par ENEDIS pour un montant de 28 223,05 € HT,
- l'acquisition de bacs pour la collecte des ordures ménagères auprès de la Société Plastic Omnium pour un montant de 3 803,14 € HT,
- l'attribution des travaux pour l'aménagement de la piste cyclable entre les communes de Biltzheim Oberhergheim et Niederentzen à l'entreprise TPV pour un montant de 247 000 € HT,
- l'acquisition d'un conteneur enterré pour la collecte du verre auprès de la société Astech pour un montant de 5 458 € HT.

Le Conseil de Communauté a pris acte de l'avancement du PLU intercommunal.

M. Roger SCHATNER informe le Conseil Municipal que les travaux de la remise à neuf de la toiture du club house sont prévus au mois de mars. Ces travaux nécessitent un diagnostic amiante qui est en cours. Il a également évoqué le remplacement des gouttières et de l'isolation en laine de verre. Ces travaux s'élèvent à 12 000 € H.T. Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Un point a été fait sur les illuminations de Noël qui seront à repenser pour 2018.

La pose d'enrobés bicouche rue de Munwiller et Oberentzweg sera prévue au cours de l'année. Il a été demandé de rajouter la rue du puits. La rue des jardins fera l'objet d'un aménagement ultérieurement, dans la perspective du déploiement du réseau gaz à l'étude.

La séance est close à 21 h 31.